



Mobilier non rendu

Par christy38230

Mon père avait entreposé tout son mobilier et souvenirs familiaux chez ma soeur, qui vend sa propriété. Elle me laisse 15 jours pour le récupérer, tout en sachant qu'elle ne veut pas me voir et qu'elle m'impose la restitution des meubles par un tiers. Etant donné que le délai est assez court, puis-je demander à un huissier de justice d'intervenir pour faire un constat (je possède la liste du mobilier de mon père). Peut-elle refuser l'accès de son domicile à l'huissier et que faire dans ce cas-là.

Merci pour vos réponses

(mon intérêt n'est pas financier mais sentimental, je tiens absolument à récupérer les albums photos familiaux de mon grand père et de ma mère)

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre s^{ur} peut refuser accès à son domicile à toute personne, vous, huissier, ou n'importe qui.

Toutefois elle doit rester cohérente :

Si elle veut être débarrassée des affaires = elle accepte que quelqu'un vienne les chercher !

Donc prenez soin de convenir par écrit des modalités.

Un déménageur peut faire le travail, accompagné d'un huissier si vous voulez un suivi plus rigoureux.

y avait-il un inventaire ? Sinon vous n'aurez aucun recours s'il manque des objets.